



Rappel des différentes aides pour les hébergeurs associatifs de Savoie et Haute-Savoie

En Auvergne-Rhône-Alpes

Projets de rénovation des centres de vacances

30% des dépenses éligibles plafonnée à 400 000€ (250 000€ au titre du dispositif de soutien aux hébergements touristiques et 150 000€ du Plan Montagne)

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aides/renover-des-centres-de-vacances-accueillant-des-classes-de-neige>

Les dossiers sont traités au "fil de l'eau" par la Région, il est bien d'avoir des fonds propres mais cela n'est pas une obligation, Possibilité d'un audit par Pro Tourisme avant la demande de travaux,

Le fonds de dotation « Montagnes durables » d'Essentiem dispose d'un volet dédié à la rénovation énergétique des hébergements

touristiques : <https://www.essentiem.org/montagnes-durables-calendrier-comite-de-selection-et-criteres-deligibilite/>

Plusieurs critères d'éligibilité sont exposés en ligne (via le lien ci-dessus) dont la nature des travaux (rénovations énergétiques), le statut de la structure (bâti d'intérêt général), et dont le dossier est déjà financé en grande partie, avec un début de travaux dans les 9 mois à venir.

Plus d'infos en ligne et auprès
d'Antoine Koechlin : a.koechlin@essentiem.org/ 06.14.62.95.57

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté dernièrement le renouvellement de son dispositif d'aide au transport des séjours scolaires 2023/2024 pour faciliter la découverte de la montagne au plus grand nombre d'enfants.

Ce dispositif ne concerne plus les collégiens ni les lycéens. En effet, l'aide est dédiée dorénavant qu'aux classes élémentaires (du CP au CM2) d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les autres critères d'éligibilité demeurent les mêmes : les séjours de 5 jours/4 nuits minimum de l'année scolaire 2023/2024, situés dans les zones de montagne de la région, avec au programme des activités de découvertes de la montagne ou de pleine nature.

L'aide peut s'élever jusqu'à 3000€ maximum par classe pour prendre en charge les coûts de transport : depuis l'établissement scolaire jusqu'au lieu de séjour et transport vers les lieux d'activités.

A noter que si vous êtes l'organisateur du séjour pour le compte d'une école (c'est vous qui engagez les dépenses et réglez la facture au transporteur), vous pouvez solliciter l'aide régionale, à condition qu'elle permette de diminuer le coût facturé à l'établissement du montant exact de la subvention.

Le dépôt de la demande d'aide doit être déposée sur la plateforme entre le 02/11/23 et le 31/01/2024. Plus d'infos https://lnkd.in/eAH_xjMq

En Haute-Savoie

Soutien à la modernisation des centres de vacances pour enfants et adolescents du CD74 ayant un projet global, cohérent et compétitif de rénovation, d'amélioration du confort, de mise en conformité ou d'extension de leur offre d'accueil.

Bénéficiaire de l'aide:

Ce dispositif s'adresse aux centres de vacances, ayant une activité régulière, c'est à dire au minimum 6 mois dans l'année, et dont l'activité principale est l'accueil d'enfants et/ou d'adolescents, notamment pour des séjours en classes de découverte.

<https://www.hautesavoie.fr/aide-aux-centres-de-vacances-pour-enfants-et-adolescents>

En Savoie

Aide à la modernisation des hébergements collectifs par le CD73

https://adherent.smbjuniors.com/documents/2023/9/26066/Aide_%C3%A0_la_modernisation_-_Centres_de_vacances.pdf?1694704255

Fédération Départementale du Tourisme Social
de Haute-Savoie

11 bis rue du Docteur Geley 74000 ANNECY

☎ 07 67 40 45 91